



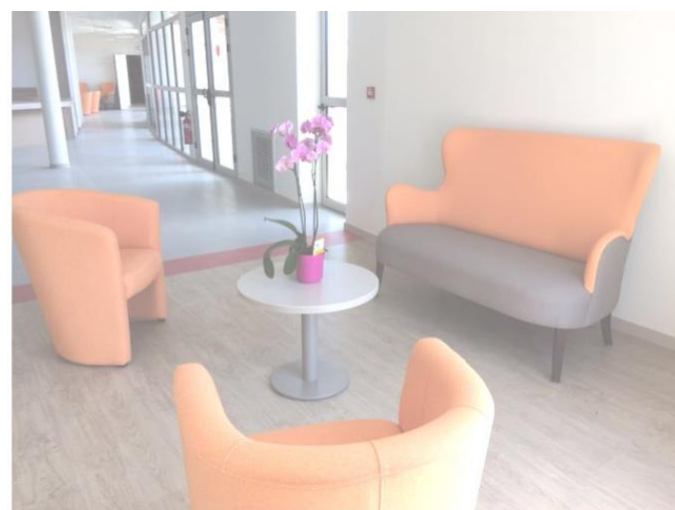
*L'établissement vous propose
un cadre de vie agréable.*



Unités protégées Les Lilas/Les Coquelicots



*Des espaces intimes permettent de
se retrouver entre amis ou en
famille afin de partager des
moments agréables.*



LIVRET D'ACCUEIL



L'Administration souhaite que ce livret d'accueil ait répondu à vos interrogations et se tient à votre disposition pour toute demande complémentaire.



E.H.P.A.D. de Chantelle
18 place de la Chaume
03140 CHANTELLE

Téléphone : 04 70 90 63 20
email : accueil@ehpad-chantelle.fr



Le mot de bienvenue

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration, la Directrice, l'ensemble du Personnel et les Résidents, sont heureux de vous accueillir à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Chantelle.

Ce livret d'accueil est destiné à vous apporter les principales informations pratiques. N'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires en vous adressant au secrétariat ou bien en prenant rendez-vous auprès de la Direction.

Le personnel a pour unique ambition de se mettre à votre service afin de répondre au mieux à votre bien-être dans le respect de vos droits et vos libertés.

Nous vous souhaitons un agréable séjour parmi nous.



Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

fng

Fondation Nationale de Gérontologie
49, rue Mirabeau - 75016 PARIS
Tel : 01 55 74 67 00 - www.fng.fr

Version révisée 2007

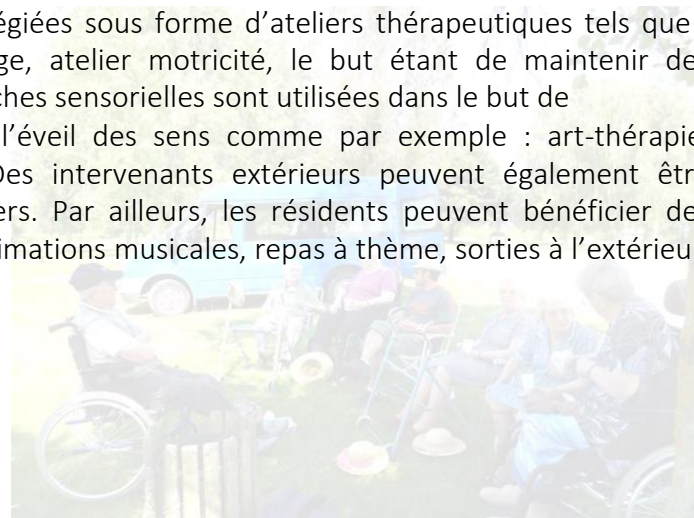
www.ehpad-chantelle.fr



Les activités et les services de confort

Les activités et les loisirs

Les approches non médicamenteuses sont privilégiées sous forme d'ateliers thérapeutiques tels que : atelier mémoire, atelier cuisine, atelier jardinage, atelier motricité, le but étant de maintenir des souvenirs et des gestes perdus. Différentes approches sensorielles sont utilisées dans le but de rechercher des formes de communication par l'éveil des sens comme par exemple : art-thérapie, musico-thérapie, zoothérapie, aromathérapie. Des intervenants extérieurs peuvent également être amenés à intervenir dans le cadre de ces ateliers. Par ailleurs, les résidents peuvent bénéficier des activités organisées au sein de l'établissement (animations musicales, repas à thème, sorties à l'extérieur, pique-nique...).



Les services de confort

La coiffure

Une coiffeuse, salariée de l'EHPAD travaille 1 jour et demi par semaine. Elle coiffe les résidents qui le souhaitent dans son salon à l'entrée de la structure. Cette prestation est facturée au résident.

Les courses

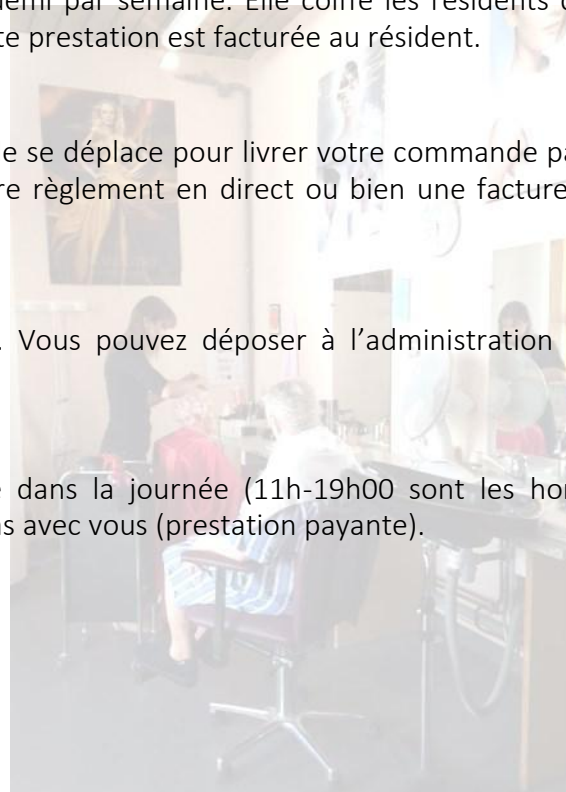
Les lundis soirs, tous les 15 jours, un épicier de Chantelle se déplace pour livrer votre commande passée le matin même via les animateurs. Vous effectuez votre règlement en direct ou bien une facture sera envoyée à votre famille.

Le courrier

Le courrier est distribué le matin par les animateurs. Vous pouvez déposer à l'administration votre courrier à envoyer.

Les visites et les repas

Votre famille et vos amis peuvent vous rendre visite dans la journée (11h-19h00 sont les horaires conseillés) et peuvent également venir prendre des repas avec vous (prestation payante).



Information de fin de séjour

Si vous souhaitez quitter l'établissement définitivement, il vous sera demandé un préavis de 15 jours.



Description de l'établissement

Situation géographique

Chantelle est un village situé dans le département de l'Allier et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses habitants sont appelés les Chantellois et les Chantelloises. La commune s'étend sur 11,0 km² et compte 1 093 habitants. Entouré par les communes de Deneuille-lès-Chantelle, Chezelle et Fourilles, Chantelle est situé à 24 km au Nord-Ouest de Vichy la plus grande ville des environs. La commune se situe à 20 km de l'A71 (axe nord/sud, sortie la plus proche à Ébreuil par l'autoroute A719). La rivière la Bouble, est le principal cours d'eau qui tra-verse le village de Chantelle. La commune est proche du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et abrite les gorges de la Bouble classées Espace Naturel Sensible.

La structure

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Chantelle est un établissement public administré par un Conseil d'Administration et un Directeur qui veille à son bon fonctionnement. Par arrêté, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier fixe le prix de journée pour l'année civile. L'EHPAD est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'Aide sociale afin de contribuer aux frais d'hébergement des personnes n'ayant pas les ressources nécessaires. Les frais de séjour sont réglés mensuellement à échoir à la Trésorerie de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

L'établissement est totalement médicalisé. Il propose 110 lits d'hébergement permanent et 3 lits d'hébergement temporaire. 5 unités accueillent les résidents : les Bleuets, les Mimosas, les Tamaris, les Coquelicots et les Lilas. Dans les unités spécifiques « Les Lilas » et « Les Coquelicots », sont accueillies des personnes âgées des deux sexes d'au moins 60 ans atteintes de la maladie Alzheimer ou maladies apparentées. Sous réserve de dérogation, peuvent être admis des résidents de moins de 60 ans.

La capacité d'accueil de l'unité « Les Lilas » est de 14 chambres seules en hébergement permanent, 12 chambres pour « Les Coquelicots ». Les droits et obligations des résidents sont précisés dans le règlement de fonctionnement ainsi que dans le contrat de séjour.

L'accueil

L'Administration est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

L'ensemble des documents utiles pour l'admission vous seront remis à l'administration. La visite de l'établissement sur rendez-vous et préalablement à une demande d'hébergement est très fortement recommandée.

Le bureau des entrées est à votre disposition pour toute information d'ordre administratif et financier : dossier d'Aide Sociale, Allocation Logement...

L'établissement a également dans son personnel administratif un Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) pour assurer en interne si besoin, des mesures de curatelles ou de tutelles pour les résidents.



Les lieux de vie et les services pratiques

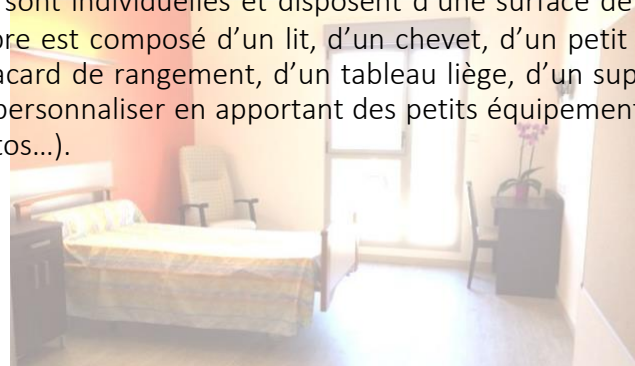
Les espaces de vie collectifs

L'unité est entièrement sécurisée. Le service est conçu de manière à favoriser la déambulation autour d'un espace de vie spacieux. Une ambiance conviviale, traditionnelle et le sentiment d'être « comme à la maison » sont les critères principaux de la cuisine. Entièrement équipée (meublier, électroménager...), la cuisine est facilement accessible par les résidents. La salle à manger à proximité permet de partager les repas mais également de suivre différents ateliers thérapeutiques. Des salons sont prévus pour permettre aux résidents et à leurs proches de profiter ensemble d'un moment de détente.



La chambre

Toutes les chambres sont individuelles et disposent d'une surface de 22 m², salle de bain comprise. Le mobilier de la chambre est composé d'un lit, d'un chevet, d'un petit bureau et chaise, d'un fauteuil de repos, d'un grand placard de rangement, d'un tableau liège, d'un support TV. Il est néanmoins possible voire conseillé de le personnaliser en apportant des petits équipements (petit mobilier, téléviseur, radio, bibelots, cadres, photos...).



Les repas

En règle générale, les repas se déroulent en salle à manger en fonction des rythmes de chacun et sans horaire imposé. Les résidents et le personnel mangent ensemble. Comme dans les autres services, le chariot repas arrive vers 11 h 30 mais des plats cuisinés au sein du service dans le cadre de l'atelier cuisine peuvent être dégustés dans l'unité. Le repas du soir est proposé à partir de 18 h 45. Une collation est proposée tout au long de la journée en fonction des goûts, habitudes et humeur du résident. Les menus sont élaborés par les cuisiniers et la diététicienne de l'établissement et sont affichés dans le service. Les proches peuvent prendre leurs repas au sein du service avec leur parent, un espace intime leur sera réservé s'ils le désirent.

Le linge

L'équipe de lingerie entretiendra votre linge personnel si vous le souhaitez. Le marquage de linge peut-être réalisé par l'établissement et est compris dans le tarif socle hébergement. Au moment de l'entrée, un trousseau type vous sera demandé (liste remise avant). Le linge de lit est fourni et entretenu par l'établissement.

La sécurité

Pour votre sécurité, l'équipe technique composée de deux agents veille au bon fonctionnement de toutes les installations et assure les diverses réparations courantes du matériel et du mobilier. Ils entretiennent également les espaces verts qui agrémentent le cadre de vie.



Les soins et les activités paramédicales

Les médecins

Vous avez le libre choix du médecin. Pour votre information, plusieurs médecins du secteur interviennent régulièrement sur la structure. En cas de problème de santé, votre médecin envisagera une hospitalisation vers le centre hospitalier de votre choix. L'établissement dispose d'un médecin coordonnateur chargé de coordonner l'organisation des soins, de se prononcer sur l'aspect médical des dossiers d'admission, de rencontrer les résidents et les familles...

L'équipe soignante

Elle est sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice et est composée d'infirmier(e)s (IDE), d'aides-soignants (AS), d'aide médico-psychologiques (AMP) et d'agents de services hospitaliers (ASHQ). Ces professionnels ont pour mission de prodiguer les soins nécessaires à votre santé, de jour comme de nuit. Ils vous assistent dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et assurent l'hygiène générale de votre cadre de vie

Les activités paramédicales

L'établissement a dans son équipe un accompagnant aux activités physiques à temps plein, une diététicienne un jour par semaine et une psychologue à mi-temps. L'accompagnant aux activités physiques propose des activités collectives ou individuelles sous forme d'ateliers afin de maintenir les capacités physiques des résidents (gym douce, équilibre, atelier marche, vélo Motomed, Tir à l'arc, etc.). Un kinésithérapeute extérieur peut également prendre en charge individuellement les résidents faisant l'objet d'une prescription. La diététicienne assure le suivi nutritionnel des résidents. La psychologue assure un suivi individuel des résidents, accueille les résidents et leurs proches qui le souhaitent et travaille en équipe avec les autres professionnels et les médecins.

Les prestations extérieures

Des pédicures interviennent régulièrement auprès des résidents dans l'établissement.

